

## Inscription aux cours et aux examens de la Faculté des lettres et des sciences humaines<sup>1</sup>

Information destinée aux étudiant-e-s  
Semestre d'automne 2019 et de printemps 2020

### Principes

---

- L'étudiant-e qui souhaite suivre un cours ou un séminaire en Faculté des lettres et des sciences humaines doit s'inscrire à l'unité d'enseignement correspondante via le portail d'inscription aux cours/examens de l'Université (MyUnifr); cette disposition s'applique également aux autres formes d'enseignements dispensées à la Faculté des lettres et des sciences humaines.
- L'étudiant-e qui souhaite se présenter à un examen doit s'y inscrire via MyUnifr <https://my.unifr.ch/>.
- Un examen ayant donné lieu à une décision d'échec peut être répété 1 fois (2 tentatives au total)
- En cas d'inscription à une unité d'enseignement, celle-ci doit être réussie dans un délai de 4 sessions suivant l'inscription au cours ou au séminaire, sous peine d'échec définitif à l'unité d'enseignement concernée.
- Une absence à un examen pour lequel l'étudiant-e s'est inscrit-e est considérée comme un échec, sous réserve des cas de force majeure.

### Délais

---

#### Semestre d'automne 2019

Inscription aux cours .....	9.09.19 – 11.10.19
Annulation de l'inscription aux cours .....	9.09.19 – 8.11.19
(uniquement pour les inscriptions au semestre d'automne 2019 et à l'année académique 2019/20)	
Inscription aux examens de la session d'hiver 2019/20 .....	9.09.19 – 8.11.19
Annulation de l'inscription aux examens .....	9.09.19 – 13.01.20
(uniquement pour les inscriptions aux examens de la session d'hiver 2019/20)	
Session d'examens d'hiver 2019/20 <sup>2</sup> .....	20.01.2020 – 14.02.2020

#### Semestre de printemps 2020

Inscription aux cours .....	10.02.20 – 13.03.20
Annulation de l'inscription aux cours .....	10.02.20 – jeudi 9.04.20
(uniquement pour les inscriptions au semestre de printemps 2020)	
Inscription aux examens de la session d'été 2020 .....	10.02.20 – jeudi 9.04.20

---

<sup>1</sup> Cf. Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines.

<sup>2</sup> Si un examen a lieu en-dehors de la session, veuillez vous référer aux éventuelles dispositions du département concerné.

Annulation de l'inscription aux examens ..... (uniquement pour les inscriptions aux examens de la session d'été 2020)	10.02.20 – 25.05.20
Session d'examens d'été 2020 <sup>2</sup> .....	mardi 2.06.2020 – 26.06.2020
Inscription aux examens de la session d'automne 2020.....	22.06.20 – 24.07.20
Annulation de l'inscription aux examens ..... (uniquement pour les inscriptions aux examens de la session d'automne 2020)	22.06.20 – 10.08.20
Session d'examens d'automne 2020 <sup>3</sup> .....	17.08.2020 – 11.09.2020

### Réserves

- Les délais pour la reddition de travaux de séminaire peuvent faire l'objet de dispositions spécifiques propres aux départements
- Les dispositions concernant les stages et les travaux pratiques sont réservées

---

<sup>3 2</sup> Si un examen a lieu en-dehors de la session, veuillez vous référer aux éventuelles dispositions du département concerné.